

ARCAMS

Association de Recherche Culture, Arts Martiaux et Santé
<http://arcams.free.fr>

DOSSIER D'INSCRIPTION 2021/2022

Nom : Prénom :
Adresse :
Ville : Code postal :
Tél.: / Mobile :
Courriel :
Date et lieu de naissance :
Personne à prévenir en cas d'urgence :
Tél.: / Mobile :



Fait le : Signature :

Documents à fournir au moment de l'inscription :

> 2 photos d'identité récentes (une seule photo pour les adhérents 2020/2021)

> Un certificat médical de moins de 3 mois portant la mention suivante :

- non contre-indication à la pratique des arts martiaux hors compétition

Les compétiteurs d'arts martiaux seront soumis à des examens médicaux spécifiques. Ils devront acquérir les passeports sportif et médical.

> Le règlement des cours : Paiement **exigé dès le 2^e cours**. (Des facilités de paiement sont possibles, merci de vous rapprocher du trésorier ou de la présidente.)

ADHESION ANNUELLE : cocher le tarif souhaité

COMBAT LIBRE / MMA - KUNG FU (pieds, poings, sol) / Lutte Olympique / Armes

- Tout niveau (à partir de 13 ans) : jeudi de 18h30 à 20h30 au gymnase Micheline Ostermeyer - 22 ter rue Pajol Paris 18
- Tout niveau (à partir de 13 ans) : vendredi de 18h à 20h au dojo Cité Traëger – face au 28 rue Boinod Paris 18
- Confirmé : samedi de 13h30 à 15h au dojo du Gymnase Paul Valéry – 15 rue de la Nouvelle Calédonie Paris 12

KUNG FU (TUISHOU) + COMBAT LIBRE

- Tout niveau (à partir de 6 ans) : jeudi de 18h30 à 20h au gymnase Micheline Ostermeyer - 22 ter rue Pajol Paris 18

KUNG FU (TAO + TUISHOU)

- Tout niveau (à partir de 10 ans) : vendredi de 20h à 21h au dojo Cité Traëger – face au 28 rue Boinod Paris 18

TARIFS (en euros)

1 cours / semaine	2 cours / semaine	3 cours / semaine	Tous les cours (à partir de 13 ans)	Carte 5 cours*
280	310	370	450	150

Les licences seront à régler à part, en fonction des disciplines choisies. Leur paiement est également exigé dès le 2^e cours, avec le règlement des cours. Dont 1 Licence incluse de 40€ dans la cotisation

Tarifs réduits (chômeurs / étudiant / RSA / minimum vieillesse) : -10 % sur présentation d'un justificatif **

*Si vous décidez ensuite de vous abonner à l'année, le montant de la carte est déduite de votre cotisation annuelle (valable dans la limite d'une seule carte remboursée par adhérent).

Autorisation parentale pour les adhérents mineurs (à remplir si nécessaire)

Je, soussigné(e), M., Mme, domicilié au (adresse)
....., autorise mon enfant (prénom, nom)
....., né(e) le à pratiquer les arts martiaux au sein
de l'association ARCAMS pour la saison 2020/2021.

Fait le :

Signature des parents ou du représentant ayant l'autorité parentale